



ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

COMPARAISON DES SERVICES OFFERTS PAR LES UNIVERSITÉS

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Adopté à la 529^e séance du conseil central

Le 8 mars 2017

Rédaction :

Kate Bazinet, attachée aux affaires universitaires
Annie-Claude Vanier, coordonnatrice aux affaires universitaires
Justine Lévesque, correctrice

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue des auteures.

Ce document a été adopté lors de la 529^e séance ordinaire du conseil central, le 8 mars 2017.

FAÉCUM

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265
Montréal, QC, H3T 1N8

Tél. 514 343-5947 ♦ Fax. 514 343-7690

www.faecum.qc.ca

info@faecum.qc.ca

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par l'intermédiaire de 83 associations étudiantes, 40 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1. POLITIQUE INSTITUTIONNELLE	5
2. COMPARAISON DES SERVICES OFFERTS	6
2.1 INFORMATION ET SOUTIEN	6
2.2 ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ	6
2.4 AIDE FINANCIÈRE	8
2.5 AIDE TECHNOLOGIQUE ET DOCUMENTATION ADAPTÉE	8
2.6 ACCOMMODEMENTS AUX EXAMENS	9
CONCLUSION	11
RAPPEL DES RECOMMANDATIONS	12
BIBLIOGRAPHIE	13

INTRODUCTION

Il existe au sein des universités québécoises et canadiennes des mesures pour soutenir les étudiantes et les étudiants en situation de handicap¹. Afin de voir où se situe l'Université de Montréal (UdeM) par rapport à d'autres universités, ce document compare, dans un premier temps, l'existence d'une politique institutionnelle relative aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap et, dans un deuxième temps, les services offerts à l'UdeM avec ceux offerts par cinq autres universités – l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'Université Laval, l'Université McGill, la University of British of Columbia (UBC) et l'Université McMaster. Cette comparaison s'effectue selon sept catégories, soit : l'information et le soutien, l'accessibilité et la sécurité, les résidences, l'aide financière, l'aide technologique, la documentation adaptée, et les accommodements aux examens.

¹ La Politique-cadre sur l'intégration des étudiants [et des étudiantes] en situation de handicap à l'Université de Montréal définit une étudiante ou un étudiant en situation de handicap comme étant « un étudiant admis [ou une étudiante admise] à l'Université de Montréal ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujet [ou sujette] à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. L'Université reconnaît les déficiences et les différents types de troubles fonctionnels suivants, qui peuvent conduire à une situation de handicap : déficiences sensorielles (auditives ou visuelles), déficiences motrices ou organiques, troubles cognitifs (troubles d'apprentissage (TA) ou troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)) et troubles de santé mentale (TSM) et troubles du spectre de l'autisme (TSA). » (Université de Montréal 2016, 1)

1. POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

En accord avec la Charte des droits et libertés, les établissements ont l'obligation d'accommoder les étudiants et les étudiantes lorsqu'une demande « correspond à l'un des motifs de discrimination prohibés » (Centre étudiant de soutien à la réussite s.d., 2). L'Université de Montréal est dotée d'une Politique-cadre sur l'intégration des étudiants [et des étudiantes] en situation de handicap, laquelle a d'ailleurs été révisée et adoptée à l'automne 2016. Avec cette Politique, l'Université veut démontrer sa volonté « à mettre en place des moyens pour assurer aux étudiants [et aux étudiantes] en situation de handicap un traitement juste et équitable, qui tiennent compte à la fois de la réalité de ces étudiants [et de ces étudiantes] dans le milieu universitaire, de leurs besoins, de leur droit d'avoir des chances égales de réussite et de la mission académique de l'Université » (Université de Montréal 2016, 1). La définition de situation de handicap que la Politique contenait a été étendue afin de reconnaître également des troubles cognitifs, de santé mentale et du spectre de l'autisme (Université de Montréal 2016). De plus, les rôles et les responsabilités de toutes les parties concernées y sont précisés, soit ceux de l'étudiante ou de l'étudiant en situation de handicap, de l'Université, du service de Soutien aux étudiants [et aux étudiantes] en situation de handicap (SESH), des facultés et des départements, ainsi que du personnel enseignant. Cette nouvelle Politique est semblable à celles de UBC et de l'Université McMaster, qui définissent sensiblement de la même manière une étudiante et un étudiant en situation de handicap et qui précisent les responsabilités de chacune et chacun. La politique de l'UQAM reconnaît elle aussi les troubles d'apprentissage et « précise les responsabilités et les obligations du personnel, des étudiantes, étudiants et de l'Université en ces matières et détermine les responsabilités quant à sa mise en œuvre » (Université du Québec à Montréal 2015, 1). En ce qui concerne l'Université Laval, sa Politique d'intégration des personnes handicapées étudiantes (2002) ne définit pas ce qui constitue une situation de handicap. Néanmoins, elle vise l'accessibilité physique et les accommodements dans les activités d'évaluation des apprentissages, et précise quelles instances sont les plus concernées selon les différentes mesures, lesquelles peuvent être des mesures d'accessibilité, d'admission, d'encadrement ou de sensibilisation). Finalement, la politique de l'Université McGill, tout comme celle de l'Université Laval, ne comprend pas de définition de ce qu'est une situation de handicap. Toutefois, elle mentionne qu'il peut y avoir des accommodements lors des évaluations pour les personnes ayant des troubles d'apprentissage. De plus, les rôles et les responsabilités des différentes parties concernées ne sont pas clairement définis. La nouvelle Politique de l'Université de Montréal, à la révision de laquelle la FAÉCUM a travaillé, est donc plus complète et précise.

2. COMPARAISON DES SERVICES OFFERTS

2.1 INFORMATION ET SOUTIEN

À l'Université de Montréal, le SESH offre différents services adaptés par l'entremise de ses conseillers et conseillères, qui évaluent les besoins et fournissent toute l'information pertinente en ce qui concerne les mesures qui existent sur le campus pour aider cette population étudiante. Le SESH offre également des ateliers, des guides et un groupe d'entraide étudiant. La mission du SESH est donc de soutenir et de favoriser l'intégration de ces étudiants et de ces étudiantes ainsi que d'assurer la coordination des services qui leur sont offerts (Université de Montréal 2017c). De plus, un guide destiné au personnel enseignant est proposé par le SESH. Ce guide expose non seulement les besoins de la communauté étudiante en situation de handicap et certains accommodements possibles, mais aussi les ressources disponibles et les responsabilités de chacun et de chacune à l'Université. Par ailleurs, les Services de soutien à l'enseignement de l'UdeM (SSE) offrent des formations pour aider les membres du personnel enseignant qui désirent intégrer des mesures dans leur enseignement pour favoriser l'inclusion de la population étudiante en situation de handicap.

Toutes les autres universités comparées disposent d'un service comparable au SESH pour répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants en situation de handicap et leur fournir de l'information sur les mesures offertes afin de les aider et de faciliter leur intégration. À l'UdeM comme dans les autres universités, pour bénéficier des services offerts et obtenir des accommodements, il est nécessaire que les étudiantes et les étudiants déclarent leur situation auprès du service responsable.

2.2 ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ

Le plan interactif des campus, qu'on retrouve sur le site web de l'Université de Montréal, fournit l'information nécessaire en ce qui concerne les entrées des différents pavillons accessibles aux personnes à mobilité réduite, comme c'est aussi le cas dans les autres établissements universitaires étudiés. « Tous les pavillons de l'Université de Montréal ont été aménagés de façon à en faciliter l'accès aux étudiants [et aux étudiantes] ayant des limitations physiques. Des entrées accessibles, des ascenseurs, des toilettes pour les personnes en fauteuil roulant et des plans inclinés ont entre autres été aménagés. » (Université de Montréal 2017c) En ce qui concerne les salles de classe, si une table de travail doit être installée, il est possible d'en faire la demande à la Direction des immeubles en s'adressant à la régie du pavillon concerné. Par ailleurs, en cas de difficulté à accéder à un local, il est possible de contacter le SESH, qui s'occupera de gérer la situation. Toutes les universités comparées ont des

principes d'accessibilité universelle ou visent à respecter les principes du design universel², comme c'est le cas pour l'Université McGill et UBC.

L'UdeM, comme toutes les autres universités comparées, est desservie par un transport adapté et offre des espaces de stationnement réservés pour les personnes à mobilité réduite à proximité de l'entrée principale des pavillons. Également, l'UdeM, à l'instar de l'Université McGill, offre un service gratuit de transport adapté pour les déplacements entre ses pavillons. Pour utiliser ce service, il faut contacter le SESH, qui établit les besoins en début de session. Il est néanmoins possible de revoir les besoins en tout temps.

En ce qui concerne la sécurité sur le campus, l'UdeM a des consignes d'évacuation pour les personnes en situation de handicap, mais elles se trouvent uniquement sur le site de la Direction de la prévention et de la sécurité (DPS) et ne sont pas facilement accessibles. Il serait pertinent que ces informations soient mises davantage en évidence et qu'elles se retrouvent sur le site du SESH.

Finalement, l'Université Laval offre la possibilité aux étudiantes et aux étudiants à mobilité réduite de réserver des casiers près de l'entrée qu'ils utilisent habituellement. De plus, il y a la possibilité d'adapter certains casiers, si nécessaire. Si cette commodité existe à l'UdeM, elle n'est pas publicisée.

Recommandation 1

Que les directives d'évacuation pour les personnes à mobilité réduite soient rendues disponibles sur le site du service de Soutien aux étudiants [et aux étudiantes] en situation de handicap de l'Université de Montréal et qu'elles soient facilement accessibles.

Recommandation 2

Que les étudiantes et les étudiants en situation de handicap puissent réserver des casiers près de l'entrée de leur pavillon principal, que des casiers puissent être adaptés lorsque nécessaire pour répondre à leurs besoins et que cette information soit disponible.

Les résidences de l'Université de Montréal offrent huit chambres adaptées pour fauteuil roulant. C'est le SESH qui évalue les demandes. Les autres établissements universitaires comparés offrent également quelques unités adaptées pour les personnes à mobilité réduite, mais leur nombre n'est pas précisé. Pour avoir une résidence à l'UdeM, il faut normalement être inscrit ou inscrite à temps plein. Dans certains cas, les étudiantes et les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'une exemption de ce critère

² Le design universel comporte sept principes qui ont pour but de faciliter la vie de tous et de toutes en rendant les produits, les communications et l'environnement accessibles et utilisables par autant de personnes que possible à peu ou pas de frais supplémentaires (McGill University 2017c).

d'attribution, comme c'est le cas dans d'autres universités. Pour ce faire, elles ou ils doivent obtenir une attestation du SESH, mais cette information ne figure pas sur le site des résidences de l'UdeM ni sur le site du SESH.

Recommandation 3

Que la possibilité de louer un studio aux résidences de l'Université de Montréal pour des étudiantes et des étudiants inscrits à temps partiel reconnus par le service de Soutien aux étudiants [et aux étudiantes] en situation de handicap (SESH) soit mentionnée sur le site web des résidences et du SESH.

2.4 AIDE FINANCIÈRE

Sur le répertoire de bourses de l'UdeM, il existe plusieurs bourses spécifiquement offertes par des organismes externes ou par l'Université aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap. Les autres universités québécoises observées donnent des informations sur l'Aide financière aux études (AFE) et le programme pour besoins particuliers et les bourses externes, mais ne semblent pas offrir de bourses spécifiques. Quant aux universités canadiennes, comme l'UdeM, elles offrent des bourses pour les étudiantes et les étudiants en situation de handicap. Si l'information relative aux programmes de bourse disponibles semble plus facilement accessible sur le site de l'UdeM que sur ceux des autres universités, il serait quand même bien que l'information sur l'AFE et le programme pour besoins particuliers se retrouve dans l'onglet « Aide financière » du site web du SESH.

Recommandation 4

Que l'information relative à l'Aide financière aux études et à son programme pour besoins particuliers se retrouve sur le site web du service de Soutien aux étudiants [et aux étudiantes] en situation de handicap (SESH) de l'Université de Montréal.

2.5 AIDE TECHNOLOGIQUE ET DOCUMENTATION ADAPTÉE

L'aide technologique pallie certaines limitations d'une personne en situation de handicap et lui permet de réaliser des tâches qu'elle pourrait difficilement faire autrement (Université de Montréal 2017c). L'UdeM offre donc de nombreux logiciels spécialisés sur plusieurs postes informatiques dans les bibliothèques pour la lecture, l'écriture, la prise de notes, la planification et l'organisation. Le SESH, comme l'*Office for Students with Disabilities* (OSD) de l'Université McGill, fournit aussi une liste de logiciels et d'applications utiles en ce sens. Il existe également, dans le réseau des bibliothèques de l'UdeM, un lieu de travail adapté, les Services documentaires adaptés aux étudiants [et aux étudiantes] en situation de handicap (SDAESH), pour ceux et celles ayant des déficiences physiques, visuelles, auditives ou des troubles d'apprentissage. Ce lieu est doté d'équipement et de logiciels spécialisés. Une bibliothécaire spécialisée est disponible pour aider les étudiants et les étudiantes avec l'utilisation de cet équipement et dans leurs recherches. De plus, un service d'adaptation numérique de documents en formats accessibles pour les

étudiantes et les étudiants inscrits au SESH est disponible. Ainsi, les membres de la communauté étudiante en situation de handicap peuvent communiquer avec la conseillère en technologies adaptées et coordonnatrice du Service d'adaptation numérique (SAN) du SESH afin de faire part de leurs besoins documentaires et de recevoir l'aide appropriée. Toutes les autres universités comparées disposent d'un local avec des technologies adaptées, des ordinateurs dotés de logiciels spécialisés et de documentation adaptée. À l'Université Laval, il est aussi possible d'emprunter du matériel spécialisé dans certaines circonstances.

2.6 ACCOMMODEMENTS AUX EXAMENS

Toutes les universités comparées permettent des accommodements aux examens pour les étudiantes et les étudiants en situation de handicap. À l'UdeM, la procédure est clairement définie sur le site du SESH, et un guide à cet effet est disponible, mais il peut y avoir des applications spécifiques à chacune des facultés. La procédure « vise à garantir le respect des droits des étudiants [et des étudiantes] en situation de handicap, à faciliter la communication entre les étudiants[, les étudiantes] et le personnel administratif ou enseignant et à assurer un meilleur contrôle de la sécurité et de la confidentialité des examens » (Centre étudiant de soutien à la réussite s.d., 3). Ainsi, pour obtenir des accommodements lors de la passation des examens, un étudiant ou une étudiante en situation de handicap doit contacter le SESH pour obtenir une évaluation de ses besoins en présentant les évaluations médicales requises.

Le secteur Soutien à l'apprentissage du Centre étudiant de soutien à la réussite (CÉSAR) propose un service d'évaluation neuropsychologique. Toutefois, ce service ne peut être obtenu que sur référence d'un ou d'une psychologue du CÉSAR (Centre étudiant de soutien à la réussite s.d.). Le service d'évaluation neuropsychologique offert par le CÉSAR permet aux étudiants et aux étudiantes d'obtenir le diagnostic nécessaire à la mise en place de certains accommodements. Alors que ce type d'évaluation coûte entre 700 et 2500 \$ dans une clinique privée (AQNP 2017), elle coûte environ 500 \$ à l'Université de Montréal lorsque la personne est référée par le SESH.

Lorsqu'un étudiant ou une étudiante fournit les pièces justificatives nécessaires à l'ouverture de son dossier, une lettre qui atteste ses besoins et les mesures d'accommodement requises lui est par la suite remise par le SESH. L'étudiant ou l'étudiante doit ensuite, dans les deux premières semaines de cours ou trois semaines avant la date d'évaluation, aller rencontrer tous ses professeurs et toutes ses professeures ou toute autre personne désignée par son département ou sa faculté. Récemment, le SESH a d'ailleurs commencé à envoyer des rappels aux étudiants et étudiantes faisant appel à ses services afin de s'assurer que ces délais soient mieux respectés, selon Nicolas Fortin, le responsable du SESH. Chaque département et faculté est responsable d'aider son personnel dans la mise en place des accommodements, par exemple la réservation d'un local et la présence d'un surveillant ou d'une surveillante, alors que le SESH est responsable de fournir le matériel adapté et d'embaucher un

accompagnateur ou une accompagnatrice lorsque nécessaire (Centre étudiant de soutien à la réussite s.d.). Les départements et les facultés, selon la Politique-cadre de l'Université de Montréal (2016), doivent également collaborer avec le SESH et mettre en place le plus rapidement possible des mesures d'accommodement. Le SESH a donc un rôle de coordination et de soutien tant pour les étudiantes et les étudiants que pour les unités académiques (Université de Montréal 2016) dans la mise en place des accommodements.

Dans les autres universités comparées, la procédure est semblable : l'étudiant ou l'étudiante doit présenter une évaluation médicale ou neuropsychologique (l'étudiant ou l'étudiante est responsable des frais qui y sont associés) au bureau responsable des étudiants et des étudiantes en situation de handicap, qui émet ensuite une lettre faisant état des besoins et des accommodements suggérés. L'étudiant ou l'étudiante doit ensuite rencontrer ses enseignants et ses enseignantes pour en discuter. Aussi, il y a généralement la présence d'une personne-ressource au sein des unités académiques (University of British Columbia 1999; McMaster University 2003; Université du Québec à Montréal 2017), mais ce n'est pas toujours le cas, comme à l'Université McGill, où l'unité académique est peu impliquée et où le service fournit simplement une lettre à remettre aux membres du corps enseignant. À l'Université Laval, la procédure est la même qu'à l'UdeM, et les unités académiques ont les mêmes responsabilités (Centre d'aide aux étudiants 2012). Les services d'évaluation des besoins et d'accommodement du SESH de l'Université de Montréal sont donc assez complets. Ils sont semblables sinon supérieurs à ce qui est offert dans les autres universités.

CONCLUSION

Il appert que l'UdeM offre des services et un soutien comparables à ceux offerts par d'autres universités aux étudiantes et étudiants en situation de handicap. Bien que certains éléments pourraient être bonifiés, en particulier leur visibilité, l'UdeM fait bonne figure et le SESH est un organe efficace pour aider les étudiants et les étudiantes qui éprouvent des difficultés ou qui ont des besoins particuliers en lien avec une situation de handicap. Il resterait à se questionner sur la façon dont les accommodements sont mis en place dans les départements et les facultés afin de voir si des situations problématiques sont vécues par des étudiants et des étudiantes à ce niveau, et à faire les recommandations appropriées aux unités académiques au besoin.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que les directives d'évacuation pour les personnes à mobilité réduite soient rendues disponibles sur le site du service de Soutien aux étudiants [et aux étudiantes] en situation de handicap de l'Université de Montréal et qu'elles soient facilement accessibles.

Recommandation 2

Que les étudiantes et les étudiants en situation de handicap puissent réserver des casiers près de l'entrée de leur pavillon principal, que des casiers puissent être adaptés lorsque nécessaire pour répondre à leurs besoins et que cette information soit disponible.

Recommandation 3

Que la possibilité de louer un studio aux résidences de l'Université de Montréal pour des étudiantes et des étudiants inscrits à temps partiel reconnus par le service de Soutien aux étudiants [et aux étudiantes] en situation de handicap (SESH) soit mentionnée sur le site web des résidences et du SESH.

Recommandation 4

Que l'information relative à l'Aide financière aux études et à son programme pour besoins particuliers se retrouve sur le site web du service de Soutien aux étudiants [et aux étudiantes] en situation de handicap (SESH) de l'Université de Montréal.

BIBLIOGRAPHIE

- Association québécoise des neuropsychologues. 2017. *Consulter un neuropsychologue*.
<https://aqnp.ca/la-neuropsychologie/consulter-en-neuropsychologie/>
- Centre d'aide aux étudiants. 2012. *Procédure – Accommodations scolaires aux examens*. Québec : Université Laval. <https://www.aide.ulaval.ca/wp-content/uploads/2015/09/procedure-accomodations-scolaires-aux-examens.pdf>
- Centre étudiant de soutien à la réussite. s.d. *Procédure de la mise en application des accommodements concernant les examens pour les étudiants en situation de handicap de l'Université de Montréal*. Montréal : Université de Montréal. http://www.bsesh.umontreal.ca/documents/SAE_CESAR-GuideSoutienSESH.pdf
- Centre étudiant de soutien à la réussite. 2017. « Soutien à l'apprentissage – Consultations individuelles ». <http://www.cesar.umontreal.ca/apprentissage/consultations.htm>
- Centre étudiant de soutien à la réussite. 2016. *Le défi de l'intégration des étudiants en situation de handicap. Guide général à l'intention des professeurs et des chargés de cours*. Montréal : Université de Montréal. http://www.bsesh.umontreal.ca/documents/ESH-Guide-f-2016_26_08_16%202016.pdf
- McGill University. 2017a. « Étudiants en situation de handicap – Renseignements sur les déficiences possibles et les limitations qu'elles imposent aux étudiants ». <https://www.mcgill.ca/osd/fr/facultyinfo/infoimpairments>
- McGill University. 2017b. « Office for Students with Disabilities (OSD) ». <https://www.mcgill.ca/osd>
- McGill University. 2017c. « Office for Students with Disabilities. Campus Design ». <https://www.mcgill.ca/osd/access>
- McGill University. 2005. *Politique visant les droits des étudiants handicapés*. https://www.mcgill.ca/secretariat/files/secretariat/politique_visant_les_droits_des_etudiants_handicapés.pdf
- McMaster University. 2017a. « Accessibility at McMaster ». <http://accessibility.mcmaster.ca>
- McMaster University. 2017b. « Student Accessibility Services (SAS) ». <https://sas.mcmaster.ca>
- McMaster University. 2003. *Academic Accommodation of Students With Disabilities*. <https://www.mcmaster.ca/policy/Students-AcademicStudies/AcademicAccommodation-StudentsWithDisabilities.pdf>
- Université de Montréal. 2017a. « Direction de la prévention et de la sécurité – Évacuation ». <http://dps.umontreal.ca/gestion-des-urgences/plan-de-mesures-durgence/incendie-et-evacuation/evacuation/>
- Université de Montréal. 2017b. « Les bibliothèques – Services documentaires adaptés aux étudiants en situation de handicap ». <http://guides.bib.umontreal.ca/disciplines/426-Services-documentaires-adaptes-aux-etudiants-en-situation-de-handicap>
- Université de Montréal. 2017c. « Soutien aux étudiants en situation de handicap ». <http://www.bsesh.umontreal.ca>

- Université de Montréal. 2016. *Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap à l'Université de Montréal*.
http://secretariatgeneral.umontreal.ca/fileadmin/secretariat/Documents/Reglements/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf
- Université du Québec à Montréal. 2017. « Services à la vie étudiante – Vous êtes un étudiant en situation de handicap ». <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html>
- Université du Québec à Montréal. 2015. *Politique no 44 – Politique d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap*.
http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_44.pdf
- Université Laval. 2016. « Situation de handicap – Présentation ». <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation>
- Université Laval. 2002. *Politique d'intégration des personnes handicapées étudiantes*.
<https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/textes-et-documents/politique-d-integration/>
- University of British Columbia. 2017a. « Accessibility on Campus ». <http://planning.ubc.ca/vancouver/transportation/transportation-options/accessibility-campus>
- University of British Columbia. 2017b. « Students with disabilities ». <http://you.ubc.ca/ubc-life/campus-community/students-disabilities/>
- University of British Columbia. 2017c. « Student Services. Welcome to the Disability Resource Centre! ». <http://students.ok.ubc.ca/drc/welcome.html>
- University of British Columbia. 2017d. « Vancouver Campus. Student Services – Access & Diversity ». <https://students.ubc.ca/about-student-services/access-diversity>
- University of British Columbia. 1999. *Academic Accommodation for Students with Disabilities*.
<http://universitycounsel.ubc.ca/files/2010/08/policy73.pdf>